

Une belle rencontre

« J'ai d'autres remarques à faire sur le caractère des ministres du nouveau régime. Sur le caractère, en ont-ils un ? Rampants, serviteurs timides du pouvoir législatif, jouets du peuple, caprices de l'opinion, voilà ce qui caractérise aujourd'hui ces machines ambulantes qui tiennent les rênes de l'État. Ces machines ne sont donc pas propres à améliorer le gouvernement. Non certes. Faudrait-il les changer pour prendre encore pire ? Que faudrait-il faire ? » Écrites par Olympe de Gouges en 1792, ces interrogations sont proches de l'opinion de notre amie Mathilde concernant les élus en général. Jusqu'à ce que le hasard lui donne l'occasion d'avoir une vraie conversation avec un homme politique dont la ligne de conduite est d'agir pour le bien de tous, sans esprit de parti - il n'est apparenté à aucun - et selon un principe : « Je dis ce que je fais et je fais ce que je dis ». Cet homme, qui garde les deux pieds sur terre et s'appuie sur le réel, prend le temps d'écouter, parle peu mais toujours d'une manière simple et claire. Il est fier de ses origines paysannes. Mathilde lui a trouvé de nombreux points communs avec un homme qu'elle admire toujours, plus de vingt ans après sa disparition, le regretté Raymond Lacombe. Cette relation au réel, cette nécessité de se mesurer et d'accepter les aléas des saisons d'un homme de la terre proche de la nature est sans doute la meilleure école pour garder une âme pure et se diriger dans la jungle de la politique. Cette rencontre est de celles qui illuminent le quotidien pour longtemps. Inutile de donner un nom. Si cette personne se reconnaît ici, d'autres croiront se reconnaître. Mathilde espère qu'ils seront nombreux à le faire. Elle serait heureuse de savoir que ce cas n'est pas exceptionnel. Simplement ces responsables au service de l'intérêt commun restent invisibles. Ils oeuvrent en silence, loin des médias qui ne s'intéressent en général qu'aux mauvais sujets qu'on finit, à tort, par estimer majoritaires. Et c'est réconfortant.



Les conseillers ont voté afin de permettre le lancement d'une étude d'un projet photovoltaïque de 63 Mégawatts sur la commune de Lebreil. Après... C'est « questions pour des champions »

Il fallait être présent au conseil municipal de Montcuq lundi 3 septembre pour écouter Thierry Capovilla, de la société Sud Espace Pro et Habitat, initiateur de projets représentant la société Eco Solution Energie, exposant aux conseillers le merveilleux outil de développement qu'il avait à vendre sur Lebreil ayant intégré Montcuq-en-Quercy après regroupement. Le finalement technico commercial a vanté le côté écolo de la chose, la cause nationale en matière d'énergie propre, d'emploi, de reconversion, les retombées financières tant pour les particuliers ou les commerces que pour la mairie, la communauté des communes ou le département sur le plan fiscal... Sans pouvoir nous dire le chiffre d'affaire généré par an par sa ferme photovoltaïque, ni quelques détails... Bref pourquoi pas ?

« En prise » directe sur le secteur

Après l'installation d'un nouveau conseiller, Mr Adrien Laplanche, en remplacement de Emmanuelle Garralou (liste Farreny) démissionnaire, Bernard Roux, maire délégué introduisait le projet de 63 Mégawatts (en puissance installée). Ce projet a débuté par le démarchage des propriétaires il y a déjà un an. La question introductive fut « Qu'est-ce que ce projet peut amener au territoire pendant 40 ans ? » Mr Capovilla enchaînait. « Après avoir repéré des zones favorables pour de grands groupes comme à Lebreil « Dont l'ensoleillement est le meilleur dans les 100km à la ronde. Soit 1263 heures de soleil par an ». Et Eco Solution Energie (Société de l'Hérault) développeur de projets photovoltaïques » est sur les rangs. L'investissement généralement envisagé pour ce type de chantier visant à l'installation de panneaux « plein champ » « Représente de 780 000 à 900 000 euros à l'hectare » indiquait Mr Capovilla qui ne livrait pas pour autant de suite le coût global de l'opération aux conseillers, sans en maîtriser le détail après ce soir-là. (Voir le « Hic » à ce sujet ou le flou du financement plus bas). Ainsi poursuivait le technico-commercial-développeur, si le permis est accordé, les levées de fonds se feront en

suite. L'électricité produite sera vendue à ENEDIS-RTE « pour un tarif sécurisé pendant 20 ans autour de 5 cents le KWH » second hic de notre enquête. Les réseaux seront enterrés nous dit Mr Capovilla (Pardi, le Quercy blanc n'allait pas repartir au combat comme il le fit naguère contre la THT, NDLR). Les panneaux du projet étant recyclables à 97%, ils le seront certainement à 100% d'ici 3 ans, début de la production selon le technicien. C'est le temps d'ici là nécessaire pour que les chercheurs trouvent une solution sur le recyclage des colles apposées sous les panneaux d'aujourd'hui. Ces panneaux seront fixés sur des pieux que l'on peut retirer sans dégrader les sols ni l'environnement apprenait-on encore. L'opérateur PHOTOSOL sera le financeur de ce projet et assure qu'il n'y aura que peu de défrichage. Répartis sur trois sites sur les plateaux « à rendements agricoles pauvres », les panneaux seront « cachés de la vue de tous pour éviter l'impact visuel » indiquait-il. Les terres seront louées par le biais de baux emphytéotiques de 40 ans. « La production espérée étant de 1 538 442 MWh/an » ; un chiffre exorbitant mais, pourquoi pas. 100 personnes travailleront pendant six mois sur ce chantier. Le projet générera 3 à 5 emplois « Des permanents agricoles » après une formation gratuite, a-t-il informé. Le porteur de projet rémunérerait ainsi l'agriculteur qui loue les terres pour l'entretien du parc photovoltaïque lui versant en plus la location des terres. Une activité qui évitera de sous-traiter l'entretien des parcs et permettant un revenu supplémentaire aux agriculteurs locataires. Sur ce point pourquoi pas. Enfin, la création d'un poste de transformation de 62 MW (appelé encore, poste source, qui redistribuera l'électricité sur le réseau) sera nécessaire sur site. (On ne connaît pas son coût... NDLR)

Des arguments sonnants et trébuchants

Et le vendeur d'électricité du projet propre a bien d'autres arguments en bouche... « Un espace est prévu afin que les chasseurs puissent élever du gibier dans ces parcs photovoltaïques grillagés à hauteur de 2.10 mètres, protégés par vidéosurveillance. Pour les amoureux de randonnées, les chemins actuels situés dans les futures emprises contourneront les parcs. Il est ensuite envisagé, -si les

agriculteurs locataires ne souhaitent pas l'offre faite d'être salariés pour l'entretien-, de proposer à d'autres confrères des activités agropastorales, de l'apiculture, ou la plantation de chênes truffiers sur tout le long des périmètres grillagés. « Ainsi, des projets agricoles sont compatibles » avançait Mr Capovilla qui indiquait un accord de principe de la chambre d'agriculture si un jeune s'installait avant d'enfoncer le clou par l'intérêt évident des retombées financières pour le territoire. Première taxe payée en une seule fois par le projet, la taxe d'aménagement pour 209 000 euros. Cette somme reviendra à la communauté des communes ou à la mairie, au département, à la région, selon le taux de réversion des uns ou des autres ou non (A débattre selon un élu) ... Tombera la Taxe de Contribution Economique territoriale à hauteur de 137 137 euros par an. (Elle remplace la taxe professionnelle sur les équipements et biens mobiliers (TP), à laquelle étaient soumises les entreprises et les personnes physiques ou morales qui exercent une activité professionnelle non salariée. La CET est composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cet argent sera réparti entre la commune pour 40%, la comcom du Quercy blanc, le département, la région. Autre taxe l'IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Elle rapporterait par an (sur 40 ans) 495 527 euros répartis à hauteur de 50% pour la commune et 50% pour le conseil départemental. Et enfin la taxe foncière rapportera 38 184 euros par an, une manne qui, nous le savons représente une des ressources fiscales pour les communes, les départements, les régions et chez nous les communautés de communes... Soit des centaines de milliers d'euros par an tombées du soleil. Soit.

Questions pour des champions

Le projet de 75 hectares a été voté par 25 voix contre 5, et 4 abstentions par le Conseil municipal de Montcuq en Quercy. (Il n'en fera plus que 72 le lendemain à Castelnau-Montratiér voir plus bas). Certains élus à Montcuq ayant été gênés de découvrir le projet, -pourtant dans les tuyaux depuis un an-, et de devoir le voter sans avoir « Eu le temps de prendre des décisions » indiquera l'un. Cela pose une question de méthode ou de

stratégie de la part du maire et « des porteurs » du projet dans l'esprit des conseillers récalcitrants ou pensifs. Pourquoi tant de discrétion ? « Simplement pour border le dossier » avance un élu proche du dossier. « Il nous fallait des gages de base de faisabilité » ajoutait-il. Ensuite, comme l'indiquait Mr Capovilla : ce projet photovoltaïque « Représente un investissement de 780 000 à 900 000 euros à l'hectare ». Soit fourchette haute 55 800 000 euros (presque 56 millions) d'investissement et fourchette basse 49 600 000 euros (50 millions). Hors, dans les documents fournis, Mr Capovilla indique que le projet en coûterait entre 34 et 48 millions, comme annoncé le lendemain en conseil communautaire... Il manque quelques millions au compteur, mais bon. Le projet perdais 3 hectares aussi... On a peut-être zappé une information ? A gratter, d'autant que : Quid du coût d'installation du transformateur à 62 MW (le poste source) nécessaire pour envoyer le jus produit dans les réseaux de RTE et dont le coût n'apparaissait nulle part dans la présentation ? Y-a-t-il des subventions de l'Etat à espérer pour la société PHOTOSOL ? Les élus contactés proches du dossier n'ont pas la réponse non plus. Quid encore de l'amortissement de cet investissement ? Il reste des zones d'ombre... L'Etat y jettera un œil peut-être. Autre question, si on plantait des chênes truffiers le long des clôtures, avec une emprise arborée de 25 mètres, cela représentera un paquet de surface en moins pour des panneaux à laquelle il faut ajouter un chemin de passage circonstancié pour la circulation d'engins d'entretien lourds non ? Mais ceci a été calculé a annoncé Mr Capovilla. Ne nous arrêtons pas à ces détails, ceci a été certainement calculé... comme la hauteur des panneaux pour que les brebis puissent paître.

Des enjeux chargés très électriques ?

La chambre d'agriculture a donné son accord pour la poursuite des investigations après avoir étudié ce que proposait le projet dans le cadre de la « reconversion ou de création d'activité agricole nouvelle des emprises ». Un jeune agriculteur serait sur les rangs pour une activité agropastorale. Ce projet privé situé sur les plateaux qui ne coûte pas un euro aux collectivités se ferait sur des terres à rendements agricoles pauvres. Ainsi, une « reconversion » assurant des revenus com-

Les après-midis de l'apprentissage Dernière ligne droite pour devenir apprenti

Chaque année en septembre, le Centre d'Aide à la Décision de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot organise les APRES-MIDI DE L'APPRENTISSAGE. Une occasion supplémentaire et concrète de s'informer sur le fonctionnement de l'apprentissage, ses conditions, ses exigences, son organisation, mais aussi de saisir les opportunités de formations et de carrières dans les métiers de l'Artisanat. Il reste encore des offres d'apprentissage d'entreprises à pourvoir pour la rentrée, près de 190 ! Plusieurs RDV sont prévus à 14h : le mardi 11 septembre au

Relais Initiative Artisanat de St-céré, le mercredi 12 septembre à la Maison de Service Public de Gourdon et le mercredi 19 septembre à l'Ecole de Métiers de Cahors. Sur les sites délocalisés (St Céré et Gourdon), cette demi-journée consiste en une réunion d'informations. Sur Cahors, au CFA, les apprentis de 2ème année de l'Ecole des Métiers seront présents pour accueillir et guider les visiteurs. Le CAD sera également disponible pour renseigner les jeunes sur les modalités de l'apprentissage et pour les accompagner dans leurs recherches d'employeurs.

J46

Etat civil

Naissances

24/08/2018 FARGUET Noah Dégagnac (Lot)
26/08/2018 GUNIET Ihan Lalbenque (Lot)
29/08/2018 CAMPOSET Jules Labastide-Marnhac (Lot)
30/08/2018 GAYDOU Elise, Constance Dégagnac (Lot)
30/08/2018 ALAUX

Maud, Martine, Maryse Montdoumerc (Lot)

Décès

26/08/2018 CHARREYRE Jacques, Pierre Thédillac (Lot)
29/08/2018 BUSSARD Jean, Pierre Cahors (Lot)
30/08/2018 LAPOUGE Albert, Gilbert Prayssac (Lot)

P3